

COMMISSION DES FINANCES

Séance du lundi 7 mai 1923

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. DOUMER.
LE COLONEL STUHL. JEAN MOREL. MILAN.
SCHRAMECK. PASQUET. SERRE. BLAIGNAN.
LEBRUN. BESNARD. LUCIEN HUBERT. RENE RE-
NOULT. JEANNENEY. R.G.LEVY. DAUSSET. LEON
PERRIER. BOIVIN CHAMPEAUX. BUSSON-BILLAULT

EXCUSE : M. GOUGE.

+++++

M. MILAN.- Afin d'être en mesure de répondre à ceux de nos collègues qui très légitimement nous demandent la date à laquelle nous pensons que le budget pourra venir en discussion devant le Sénat, je serais heureux que M. LE PRESIDENT voulût bien nous dire son sentiment sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- J'avais un moment espéré que la distribution des rapports aurait pu être terminée pour le 15 mai et que la discussion générale du budget pourrait être ouverte dès le 20 mai; mais cela ne me semble plus possible.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les conclusions de mon rapport général sont rédigées. Elles contiennent, relativement à l'équilibre budgétaire, des propositions d'un

caractère nouveau. Ces propositions seront soumises à la Commission qui les discutera et, peut-être, les modifiera. De plus l'examen de la loi de finances qui, telle qu'elle est sortie des délibérations de la Chambre, comporte 242 articles demandera au moins une semaine. Je ne crois donc pas, dans ces conditions, que le rapport général puisse être distribué avant le 22 mai.

D'ailleurs je tiens à faire remarquer que quelques jours de plus importent assez peu. Ce que le pays attend de nous, ce n'est pas un budget bâclé, mais un budget sincère et en équilibre. Tous les gens informés conviennent, du reste, que le vote d'un nouveau douzième provisoire est nécessaire.

Néanmoins, il est indispensable que la Commission poursuive son effort afin que la distribution des rapports ait lieu le 25 mai au plus tard. De cette façon, la discussion du budget pourrait commencer au Sénat le 1er juin, ce qui permettrait de la terminer le 20 et de renvoyer, à cette date, le projet à la Chambre.

M. LE PRESIDENT.- Pour compléter les explications de M. LE RAPPORTEUR GENERAL. je tiens à dire que le Gouvernement reconnaît bien volontiers la nécessité du vote d'un nouveau douzième.

M. PASQUET.- Etant bien entendu que ce douzième ne comportera pas de dispositions nouvelles.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement.

M. JEAN MOREL.- Quand pensez-vous que la Commission pourra commencer l'examen de la loi de finances ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- L'examen des budgets spéciaux pourra vraisemblablement être terminé mercredi, notre collègue Pelisse, Rapporteur du budget des P.T.T. devant rentrer demain. Outre qu'il serait peu courtois d'en arrêter les chiffres en son absence, je tiens à déclarer qu'il est deux questions qui se poseront à propos de ce budget et pour lesquelles nous ne pouvons nous passer de son opinion : la première est celle de l'individualisation du budget des postes dont, pour ma part, je suis partisan mais à laquelle il paraît que notre collègue est hostile; la seconde est celle relative à la suppression des crédits de report, suppression qui peut entraîner une économie de 150 millions.

Dans ces conditions nous ne pourrions aborder l'examen de la loi de finances que jeudi. Les journées du jeudi et du vendredi pourraient être consacrées à la question de l'équilibre budgétaire.

Je demande donc à la Commission de vouloir bien siéger mercredi pour l'examen du budget des P.T.T. et jeudi pour l'examen des propositions relatives à l'équilibre.

BUDGET DE 1923 (Suite)

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE .

M. RENE BESNARD, RAPPORTEUR.- Par le jeu normal de la loi de finances de 1921 instituant en faveur du personnel de l'enseignement des majorations de traitement, le budget de 1923 devrait être en augmentation de 143 millions sur celui de 1922. Par suite des compressions effectuées par l'administration puis par la Chambre, cette augmentation a été ramenée à 54 millions. Je vous proposerai de la

réduire encore de 11 millions. Nous aurons donc ainsi récupéré la plus grande partie de la dépense que nous avons votée, dépense dont les conséquences furent d'ailleurs heureuses, puisqu'elles ont rendu confiance au personnel de l'enseignement et contribué à relever le niveau des concours universitaires.

EXAMEN DES CHAPITRES -

Les différents chapitres sont adoptés avec les crédits accordés par la Chambre, sauf les chapitres ci-après qui donnent lieu aux modifications suivantes :

CHAPITRE 1er.- Traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale - Le chiffre de 2.144.175 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 2.138.175 Frs, afin d'inviter l'administration à opérer les suppressions d'emplois indiqués par la Commission des économies.

CHAPITRE 2 - Services généraux de l'administration centrale - Indemnités, ... etc. - Le chiffre de 404.600 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 399.600 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 4 - Frais de correspondance télégraphique - Le chiffre de 15.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 10.000 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 7 - Archives nationales - Personnel - Le chiffre de 490.400 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 485.900 Frs.

CHAPITRE 8 - Archives nationales - Indemnités - Le chiffre de 65.100 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 63.900 Frs.

CHAPITRE 12 - Administration académique - Personnel - Traitements - Le chiffre de 1.177.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.162.000 Frs (vacances d'emplois).

CHAPITRE 13 - Administration académique - Personnel - Indemnités, etc... - Le chiffre de 85.300 Frs voté par la Chambre est ramené à 84.000 Frs (même motif que ci-dessus).

CHAPITRE 14 - Administration académique - Matériel - Le chiffre de 175.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 172.750 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 16 - Université de Paris - Personnel - Traitements - Le chiffre de 11.410.350 Frs, voté par la Chambre est ramené à 11.350.350 Frs.

CHAPITRE 18 - Université des départements " Personnel - Traitements - Le chiffre de 26.456.600 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 26.250.600 Frs (suppression de créations d'emplois nouveaux et vacances d'emplois).

M. LEBRUN fait observer que les réductions de crédits pour vacances d'emplois empêchent parfois la transformation de chaires de facultés.

CHAPITRE 20 - Universités - Personnel - Indemnités et allocations diverses - Le chiffre de 3.119.450 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 3.149.450 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 21 - Universités - Matériel - Chiffre voté par la Chambre : 7.697.500 Frs - Chiffre proposé par M. LE RAPPORTEUR : 7.397.500 Frs.

M. LEON PERRIER fait observer que le moment lui semble

singulièrement mal choisi pour réduire les crédits destinés aux laboratoires. Il demande en conséquence à la Commission de reprendre le chiffre voté par la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR fait observer que la demande du Gouvernement a été majorée par la Chambre et que d'ailleurs, le chiffre qu'il propose est encore supérieur de 100.000 Frs au chiffre demandé par le Gouvernement.

La proposition de M. LEON PERRIER est repoussée par 7 voix contre 3.

Le chiffre du rapporteur est adopté.

CHAPITRE 24 - Bourses (à titre remboursable et remises de frais d'études aux étudiants des pays amis - M. LE RAPPORTEUR propose de ramener à 1.480.000 Frs le chiffre de 1.580.000 Frs voté par la Chambre, le chiffre de 1.480000 francs lui semblant suffisant pour permettre d'étendre aux étudiants nouveaux - Serbes, les avantages précédemment accordés aux étudiants serbes.

Cette proposition est adoptée.

CHAPITRE 26^{bis} - Participation de l'Etat à la création d'un fonds national de prêts d'honneur aux étudiants - M. LE RAPPORTEUR propose de réduire à 1 million, le chiffre de 2 millions, voté par la Chambre, sans que cette réduction, uniquement basée sur l'époque tardive du vote du budget, puisse être interprétée comme une marque d'hostilité envers l'institution si intéressante du prêt d'honneur.

Cette proposition est adoptée.

CHAPITRE 30 - Fonds pour l'expansion universitaire et scientifique de la France à l'étranger - Le chiffre de

1.192.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.092.000 francs, chiffre primitivement demandé par le Gouvernement:

CHAPITRE 35 - Ecole normale supérieure - Indemnités, allocations diverses - Le chiffre de 68.500 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 67.000 Frs (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence des fonctionnaires logés).

CHAPITRE 37 - Collège de France - Personnel - Le chiffre de 1.433.100 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.428.100 Frs.

CHAPITRE 38 - Collège de France - Indemnités, etc... Le chiffre de 122.600 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 121.400 Frs. (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence des fonctionnaires logés).

CHAPITRE 40 - Ecole des langues orientales vivantes - Personnel - Le chiffre de 574.500 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 562.500 Frs.

CHAPITRE 46 - Ecole française d'Athènes - Personnel - Le chiffre de 132.600 Frs, voté par la Chambre est adopté, mais M. LE RAPPORTEUR indiquera qu'il serait désirable de voir supprimer le poste de secrétaire général.

CHAPITRE 47 - Ecole française d'Athènes - Le chiffre de 69.500 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 68.500 Frs, pour indiquer au Ministre que des allocations sont irrégulièrement versées au membres de l'école et pour l'inviter à faire cesser cette irrégularité.

CHAPITRE 52 - Museum d'histoire naturelle - Personnel - Le chiffre de 2.143.100 Frs, voté par la Chambre, est adopté après une observation de M. LEON PERRIER qui regrette

que l'équipage du "Pourquoi pas" continue à être payé sur le budget du museum, et qui insiste sur l'urgence d'une réorganisation de nos laboratoires maritimes.

CHAPITRE 53 - Museum d'histoire naturelle - Indemnités -
Le chiffre de 266.700 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 265.500 Frs (Suppression de la moitié de l'indemnité de résidence des fonctionnaires logés).

CHAPITRE 69 - Institut national de France - Matériel -
Le chiffre de 430.385 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 420.385 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL constate que l'Institut possédant des biens considérables devrait pourvoir, à l'aide des revenus de ces biens, à ses propres besoins.

CHAPITRE 81 - Publications diverses - Le chiffre de 250.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 240.000 Frs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 83 - Bibliothèque - Personnel - Le chiffre de 1.279_334 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.260.334 Fr. (vacances d'emplois).

CHAPITRE 84 - Bibliothèque nationale - Indemnités -
Le chiffre de 225.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 221.000 Frs.

CHAPITRE 89 - Bibliothèques publiques - Matériel -
Le chiffre de 116.040 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 107.720 Frs, chiffre demandé primitivement par le Gouvernement.

CHAPITRE 90 - Bibliothèque et Musée de la guerre -

Personnel - Le chiffre de 484.300 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 474.300 Frs.

CHAPITRE 91 - Bibliothèque et musée de la guerre - Indemnités, etc... - Le chiffre de 72.800 Frs, voté par la Chambre est ramené à 71.800 Frs.

CHAPITRE 92 - Bibliothèque et musée de la guerre - Matériel - Le chiffre de 220.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 210.000 Frs.

CHAPITRE 95 - Services généraux des bibliothèques et des archives - Indemnités diverses - Le chiffre de 20.800 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 15.800 Frs. (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 98 - Office national des recherches, scientifiques et industrielles et des inventions - Le chiffre de 1.410.200 francs, voté par la Chambre, est ramené à 1.400.000 Frs.

CHAPITRE 100 - Subventions exceptionnelles aux universités pour travaux et installations. M. LE RAPPORTEUR propose de ramener à 2.200.000 Frs, le chiffre de 3.850.000 francs, voté par la Chambre. ~~Le chiffre de 3.850.000 francs, voté par la Chambre, est ramené à 2.200.000 francs.~~ La réduction proposée porte pour 1.200.000 Frs sur les subventions accordées aux universités autres que celle de Nancy et pour 450.000 Frs sur la subvention accordée à l'université de Toulouse pour la reconstruction de la plate forme de l'observatoire du pic du Midi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appuie la proposition de M. LE RAPPORTEUR, l'observatoire en question étant sans

utilité scientifique.

M. DAUSSET.- Cet observatoire rend, au contraire, de grands services.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. Deslandes, doyen de la section d'astronomie de l'académie des sciences, chargé de le visiter, déclare qu'il est d'un accès difficile que les observations y sont rarement possibles en raison de l'état du ciel, souvent couvert en cette région - D'ailleurs les bâtiments proprement dits, construits sur roc, ne sont pas menacés.

M. DOUMER.- Ces bâtiments ne sont habitables qu'autant qu'ils sont entourés d'une plate-forme. Or, cette plate-forme menace de s'écrouler. Il y a intérêt à reconstruire le plus tôt possible, les murs qui sont déjà tombés. J'insiste pour qu'on ne supprime pas le crédit. L'observatoire du midi est le seul observatoire de montagne que nous possédions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Il semble bien que le département pourrait participer à la dépense.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- J'accepte bien volontiers de ne faire qu'une réduction de 250.000 Frs sur le crédit de 450.000 Frs prévu pour ces travaux.

Le chiffre total du crédit de ce chapitre serait donc porté à 2.400.000 Frs. Ce chiffre est adopté.

CHAPITRE 103 - Inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire - Inspecteurs de l'Académie de Paris - Traitements - Le chiffre de 705.500 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 700.000 Frs.

CHAPITRE 106 - Subventions fixes quinquennales pour insuffisance de recettes des externats des lycées nationaux de garçons - Le chiffre de 38 millions, voté par la Chambre, est ramené à 37.800.000 Frs.

CHAPITRE 108 - Frais généraux des lycées nationaux de garçons - Le chiffre de 160.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 150.000 Frs.

CHAPITRE 110 - Compléments de traitements des fonctionnaires et professeurs des lycées de garçons et suppléments de traitements et d'indemnités non soumis aux retenues - Le chiffre de 35.342.390 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 35.150.890 Frs afin d'inviter le Gouvernement à ne pas prononcer la titularisation des charges de cours dans la proportion de 30 %, ce qui serait de nature à compromettre le recrutement des agrégés.

CHAPITRE 111 - Collèges communaux de garçons - Le chiffre de 6.025.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 5.900.000 Frs.

CHAPITRE 112 - Compléments de traitements des fonctionnaires et professeurs des collèges communaux de garçons - Le chiffre de 32.211.790 Frs, voté par la Chambre est ramené à 31.961.790 Frs.

CHAPITRE 114 - Indemnités diverses aux fonctionnaires et aux professeurs des collèges communaux de garçons - Le chiffre de 1.100.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 1.080.000 Frs (suppression de la moitié de l'indemnité de résidence des fonctionnaires logés).

CHAPITRE 117 - Subventions aux lycées nationaux de

jeunes filles pour insuffisance de recettes - Le chiffre de 10.200.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 10 millions (Disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 118 - Collèges communaux de jeunes filles - Le chiffre de 3.710.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 3.510.000 Frs. (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 119 - Compléments de traitements des fonctionnaires et professeurs des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles - Le chiffre de 16.194.650 Frs voté par la Chambre, est ramené à 16.094.650 Frs (vacances d'emplois).

CHAPITRE 123 - Bourses nationales et dégrèvements dans les lycées, collèges et cours secondaires -

M. LE RAPPORTEUR propose de ramener le crédit de 10.290.000 Frs voté par la Chambre au chiffre de 9.800.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de revenir au crédit primitivement demandé par le Gouvernement, soit : 8.300.000 Frs Ce chiffre est adopté.

CHAPITRE 131 - Subventions aux lycées pour l'amélioration de la situation des agents de service de ces établissements - Le chiffre de 1.600.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.500.000 Frs (chiffre de 1922) pour inviter l'administration à diminuer le personnel par une organisation plus moderne du service dans les lycées.

CHAPITRE 132 - Service des constructions scolaires - Lycées et collèges de garçons - Le chiffre de 1.200.000 Frs voté par la Chambre, est ramené à 1 million (disponibilités

au 31 décembre).

CHAPITRE 139 - Inspecteurs généraux de l'enseignement primaire - Inspectrices générales des écoles maternelles - Traitements - Le chiffre de 413.800 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 409.800 Frs (vacances d'emplois).

CHAPITRE 146 - Inspection primaire. Indemnités diverses - Le chiffre de 1.633.300 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 1.613.300 Frs (disponibilités au 31 décembre)

CHAPITRE 147 - Frais généraux de l'enseignement primaire et indemnités temporaires exceptionnelles - Le chiffre de 1.187.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 887.000 Frs.

CHAPITRE 148 - Indemnités pour frais de déplacements - Le chiffre de 150.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 130.000 Frs.

CHAPITRE 157 - Ecoles normales primaires d'instituteurset d'institutrices - Personnel - Le chiffre de 15.920.000 francs, voté par la Chambre, est ramené à 15.890.000 Frs (réduction de 30.000 Frs sur le crédit pour frais de suppléance).

CHAPITRE 158 - Ecoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices - Indemnités diverses - Le chiffre de 700.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 680.000 francs.

CHAPITRE 159 - Ecoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices - Subventions pour dépenses du matériel, etc... - Le chiffre de 15.880.000 Frs voté par la

Chambre, est ramené à 15.830.000 Frs (réduction portant sur les crédits afférents aux frais de bureau et à l'entretien des jardins).

CHAPITRE 160 - Enseignement primaire supérieur - Le chiffre de 41.038.300 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 40.888.300 Frs (réduction portant sur le crédit pour frais de suppléance).

CHAPITRE 162 - Bourses nationales d'enseignement primaire supérieur - Le chiffre de 4.945.000 Frs, voté par la Chambre, maintenu sur la demande de M. MILAN qui fait observer qu'il est encore inférieur au montant des dépenses effectuées à ce titre en 1922.

CHAPITRE 163 - Traitements du personnel de l'enseignement primaire élémentaire en France - M. LE RAPPORTEUR propose de ramener le chiffre de 916.264.900 Frs, voté par la Chambre à 914.264.900 Frs.

M. SERRE - Je ne m'explique pas comment il se fait que le crédit qu'on nous demande soit supérieur à celui de l'an dernier, alors qu'on supprime un grand nombre d'écoles, ce qui est regrettable.

M. PASQUET .- Ces suppressions d'écoles sont, en effet, fâcheuses.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL - L'augmentation du crédit demandé s'explique par le jeu de la loi augmentant les traitements du personnel - La réduction que je propose vise les vacances d'emplois; elle n'a nullement pour but d'inviter l'administration à procéder à de nouvelles fermetures d'écoles.

Le chiffre proposé par le rapporteur est adopté.

CHAPITRE 169 - Inspection médicale des écoles primaires - Le chiffre de 500.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 480.000 Frs.

CHAPITRE 174 - Secours, subventions et allocations aux fonctionnaires de l'enseignement primaire - Le chiffre de 750.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 600.000 francs (disponibilités au 31 décembre).

CHAPITRE 176 - Service des constructions scolaires - Enseignement primaire - M. LE RAPPORTEUR propose de réduire le crédit de 5.103.000 Frs, voté par la Chambre, en raison des disponibilités importantes existant au 31 décembre).

M. SERRE s'oppose à cette réduction - Les disponibilités proviennent, non des besoins, mais des lenteurs mises par l'administration centrale à l'examen et au classement des demandes de subventions formées par les communes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL fait observer que sur 5.500000 francs inscrits au budget de 1922 on n'a engagé que 1.600000 francs de dépenses.

M. PASQUET admet une réduction du crédit pour cette année mais demande qu'on invite l'administration à accélérer le classement des dossiers.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je suis tout prêt à protester contre cete politique de défaillance de l'administration, mais j'insiste pour que nous ne votions pas des crédits qui ne pourront pas être dépensés.

M. MILAN.- Le crédit de ce chapitre est destiné

à subventionner, non seulement les constructions nouvelles mais encore les grosses réparations. Or, toutes nos écoles ont besoin de grosses réparations. C'est donc une économie ruineuse que celle qui consiste à suivre l'administration dans la voie où elles'est engagée. Il faut, au contraire, la contraindre à examiner les dossiers qui lui sont soumis. De cette façon, nous ne serons plus exposés à voter des crédits utiles que l'administration laissera par son inertie, tomber en annulation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je crois que nous pouvons, sans inconvénient, voter une réduction de 1 million et mettre le Ministre en demeure de poursuivre l'examen des dossiers.

M. LE PRESIDENT .- Il s'agit d'ailleurs, ici, d'un crédit de paiement destiné à faire face aux dépenses résultant des dossiers classés, l'année précédente. Il n'y a donc aucun inconvénient à le réduire puisque nous savons qu'il ne pourra être intégralement employé.

M. DOUMER.- C'est en effet, en vertu d'un article de la loi de finances, que le ministre est autorisé à engager ces dépenses - L'importance du crédit que nous allons voter n'aura donc aucune répercussion sur les dépenses qui pourront être engagées de ce chef, pour l'an prochain.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je tiens d'ailleurs à souligner qu'en raison du peu d'importance des dépenses engagées en 1922, les crédits votés dans les lois de douzièmes ne pourront être dépensés. J'accepte d'ailleurs d'intervenir, lors de la discussion de ce chapitre, pour mettre le ministre en demeure de s'expliquer sur les re-

tards apportés par son administration à l'examen des dossiers.

La réduction d'un million est adoptée. En conséquence, le crédit est ramené à 4.103.000 Frs.

CHAPITRE 182 - Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pensions - Le chiffre de 1 million, voté par la Chambre, est ramené à 200.000 Frs.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

LE CHAPITRE A - Indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans des localités dévastées - Le chiffre de 8.500.000 Frs voté par la Chambre est ramené à 6 millions.

M. LE RAPPORTEUR fait connaître que le montant total des réductions opérées sur le budget du Ministère de l'Instruction publique est de 14.042.470 Frs.

BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER

DE L'ETAT -

M. JEANNENEY, Rapporteur.- Je tiens à faire remarquer tout d'abord que l'insuffisance des produits de l'exploitation du réseau de l'Etat n'est plus, en raison des dispositions du nouveau régime des chemins de fer, à la charge du budget, mais à la charge ^{du} ~~des~~ fonds commun. Or, l'Etat fait face aux charges qui lui incombent dans l'alimentation du fonds commun, par les avances de Trésorerie. Nous devrions exiger la publication du compte spécial d'avances au fonds commun.

En ce qui concerne l'examen du budget, une observation est à faire. Cet examen est purement platonique puis-

que, en vertu de la loi de 1921, les décisions qui engagent les finances de l'Etat sont prises par le Comité de direction et s'imposent obligatoirement à l'Etat lui-même. Néanmoins je n'ai pas pensé, contrairement à l'opinion de l'administration qui voudrait voir doter les chemins de fer de l'Etat d'un budget autonome, que la loi de 1911 fût tacitement abrogée par celle de 1921 et que le contrôle parlementaire se trouvât complètement supprimé.

Ceci dit, je déclare, que le budget de cette année n'attire pas d'observations importantes.

Du point de vue technique aussi bien que du point de vue financier, la gestion du réseau d'Etat est en amélioration notable. Le déficit, cette année ne dépassera pas 300 millions.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, des compressions sérieuses ont été faites. Le nombre des agents a été diminué de 7 à 8.000 unités sans qu'il ait été pour cela nécessaire de procéder à des révocations. Il a, en effet, suffi de ne pas pourvoir au remplacement des agents décédés, retraités ou démissionnaires, Il sera bon toutefois que nous manifestations notre désir de voir se poursuivre cette oeuvre de compression.

En ce qui concerne le matériel, une augmentation est malheureusement à prévoir du fait de l'augmentation du prix du charbon qui est passé de 80 à 170 Frs la tonne.

EXAMEN DES CHAPITRES -

CHAPITRE 1er - Administration centrale - Personnel -

Le chiffre de 4.179.300 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 4.154.000 Frs pour inviter l'administration à pratiquer toutes les réductions possibles.

CHAPITRE 3 - Dépenses générales - Personnel - Le chiffre de 83.606.300 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 83.506.300 Frs voté par la Chambre, est ramené à 83.506.300 Frs (même motif qu'au chapitre 1er).

CHAPITRE 5 - Exploitation - Personnel - Le chiffre de 247.910.400 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 247.410.400 Frs, (même motif qu'au chapitre 1er).

CHAPITRE 6 - Exploitation - Dépenses autres que celles de personnel - Le chiffre de 92.701.300 Frs voté par la Chambre, est ramené à 91.201.300 Frs.

CHAPITRE 7 - Matériel et Traction - Personnel - Le chiffre de 177.800.000 Frs, voté par la Chambre est ramené à 176.800.000 Frs.

CHAPITRE 8 - Matériel et traction, dépenses autres que celles de personnel - Chiffre voté par la Chambre : 281.965.400 Frs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Par le fait de l'occupation de la Ruhr, des dépenses nouvelles vont apparaître notamment en ce qui concerne le charbon. Est-ce que de telles dépenses ne devraient pas être imputées sur le compte d'occupation de la Ruhr ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Cela ne semble pas possible, car elles ne constituent qu'un préjudice indirect.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais la privation de charbon que l'Allemagne s'était engagée à nous livrer ne constitue-t-elle pas un préjudice direct, et les dépenses qui en résultent ne doivent-elles pas être mises à la charge de l'Allemagne ?

M. DOUMER.- Rien dans le traité ne nous permet de le faire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En tout cas, M. LE RAPPORTEUR SPECIAL, ne pourrait-il poser la question dans son rapport ?

M. RENE RENOULT.- Cela serait en effet, très désirable, le silence pur et simple de notre part pouvant être interprété comme un abandon de nos droits dans cet ordre d'idées.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL .- J'accepte bien volontiers de poser la question.

Le Chiffre voté par la Chambre est adopté sans modification.

CHAPITRE 9 - Voie et bâtiments - Personnel - Le chiffre de 87.940.000 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 87.890.000 Frs.

CHAPITRE 12 - Dépenses diverses - Le chiffre de 7.054.700 Frs voté par la Chambre, est ramené à 6.054.700 francs.

CHAPITRE 22 - Travaux complémentaires de premier établissement proprements dits - Personnel - Le chiffre de 11.402.400 Frs, voté par la Chambre, est ramené à 11.377.400 francs (même motif qu'au chapitre 1er).

CHAPITRE 24 - Dépenses complémentaires de premier établissement du matériel roulant - Personnel - Le chiffre de 10.401.400 Frs, voté par la Chambre est ramené à 10.381.400 francs (même motif qu'au chapitre 1er).

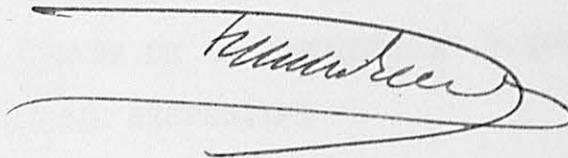
CHAPITRE 26 - Etudes et travaux de construction de lignes nouvelles - Personnel - Le chiffre de 1.702.900 francs, voté par la Chambre, est ramené à 1.700.000 Frs (même motif qu'au chapitre 1er).

Le tableau des recettes est modifié de façon à concorder avec celui des dépenses tel qu'il vient d'être arrêté.

La suite de l'ordre du jour est renvoyé à la prochaine séance.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président
de la Commission des Finances :



+++++